

223C0062
FR0000054231-FS0018

11 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

HIGHCO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 janvier 2023, la société par actions simplifiée WPP France Holdings (WPP)¹ (145 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret) a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 janvier 2023, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société HIGHCO et détenir 7 651 632 actions HIGHCO représentant autant de droits de vote, soit 37,41% du capital et 33,34% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société HIGHCO.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par WPP Group Plc.

² Sur la base d'un capital composé de 20 455 403 actions représentant 22 948 713 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.